



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Paris, 16 SEP. 2010

Le directeur général

1 rue Descartes
75231 PARIS cedex 05
Tél. 01 55 55 84 00

Mesdames, Messieurs les présidents,

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche assure une mission d'appui à l'administration fiscale pour le contrôle du crédit d'impôt recherche (CIR) pour laquelle il recrute des experts externes. La fiche en annexe à cette lettre précise la mission de ces experts et les modalités de collaboration avec le Ministère.

La réforme du crédit d'impôt recherche entrée en vigueur en 2008 a entraîné un fort développement du nombre d'entreprises qui y ont recours – 13 000 en 2008. Le crédit reçu par les entreprises a aussi beaucoup augmenté. Au titre de l'année 2008, la créance totale s'est élevée à 4,2 milliards d'euros, faisant du CIR la première mesure en faveur du soutien à la R&D des entreprises.

Cette dynamique se traduit désormais par une forte augmentation du nombre et du volume des contrôles fiscaux. Le ministère fait appel à des experts externes pour la partie scientifique et technique de ces contrôles, qui est fondamentale pour assurer la bonne mise en œuvre et l'efficacité de cette incitation à la recherche des entreprises. Les universités et les organismes de recherche sont les principaux viviers d'experts pour le CIR et je souhaite les sensibiliser à l'importance de cette mesure et à l'intérêt pour nos scientifiques de participer à son contrôle.

En effet le CIR, outre son objectif principal de stimuler les activités de R&D des entreprises, fait partie des outils de renforcement de la coopération avec la recherche publique. Le CIR comporte un dispositif particulièrement incitatif à la contractualisation avec les institutions de recherche académique. Cette incitation ne porte pas sur des projets collaboratifs, mais laisse la possibilité aux deux partenaires de convenir du thème et des modalités de leur relation, pourvu qu'elle porte sur des activités de R&D.

J'espère que vous pourrez faire connaître cette opportunité à vos chercheurs. Toutes les disciplines sont concernées.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les présidents, l'expression de mes salutations distinguées.

Ronan STÉPHAN

Le MESR recrute des experts scientifiques externes

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche recrute des experts scientifiques externes dans le cadre de la mise en œuvre de mesures destinées à stimuler les activités de R&D des entreprises et leur coopération avec la recherche publique (Crédit d'impôt recherche – CIR - et Jeune entreprise innovante - JEI). Les experts contribuent à l'appréciation du caractère scientifique et technique des projets que les entreprises choisissent de déclarer dans le cadre de ces mesures.

Tâches de l'expert	<p>L'expert est sollicité, en fonction de ses compétences, pour expertiser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des dossiers de CIR (avis préalables, contrôles, agréments) ; - des dossiers de JEI (avis préalables, contrôles). <p>Une grande partie du travail se fait à partir du dossier fourni par l'entreprise, mais l'expert est aussi amené à rencontrer des entreprises, soit au Ministère, soit dans les locaux de l'entreprise.</p>
Formation et soutien de l'expert	<p>L'expert reçoit une formation sur le CIR, la JEI et les procédures de contrôles. Le MESR lui fournit les différents documents nécessaires, y compris un guide d'expertise. Il est par ailleurs accompagné et aidé pour ses premières expertises. Pour les rencontres avec l'entreprise, l'expert est accompagné par au moins un chargé de mission du MESR</p>
Rémunération	<p>Par dossier : forfaitaire, suivant une grille qui tient compte de l'ampleur des projets à expertiser</p> <p>Il s'agit d'une activité secondaire et la rémunération suppose un accord de cumul de la part de l'employeur principal</p>
Compétences, expérience	<p>Expérience de la recherche, capacité d'expertise dans les domaines pertinents. Tous les domaines scientifiques sont potentiellement concernés. Les besoins sont cependant particulièrement importants dans les TIC.</p> <p>Intérêt pour la R&D en entreprise</p>
Contact et informations complémentaires	<p>Frédérique Sachwald <i>Chef du département des politiques d'incitation à la R&D des entreprises</i> <i>Service des entreprises, du transfert de technologie et de l'action régionale</i> <i>Direction générale pour la recherche et l'innovation</i></p> <p>Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, 1 rue Descartes, 75005 Paris</p> <p>Secrétariat : 01 55 55 87 94</p> <p>Informations sur le CIR et la JEI disponibles sur le site internet du MESR : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid23676/le-credit-impot-recherche.html</p>